



LE MOT DU PRESIDENT

L'industrie textile est à la croisée des grands enjeux économiques et sociétaux actuels : environnement, énergie, réindustrialisation, souveraineté, emploi... Avec les équipes et les adhérents de l'UIT, nous nous battons sans relâche pour faire évoluer notre filière, développer son leadership, apporter des réponses durables à nos problématiques mais les tensions géopolitiques et leurs conséquences économiques, viennent assombrir une période hier porteuse d'espoirs.

Elu à la présidence de l'UIT, il y a tout juste un an, j'ai souhaité resserrer autour de moi une équipe d'administrateurs déterminés et volontaires, appréhendant un par un tous les sujets qui percutent aujourd'hui cette industrie :

- l'énergie, qui met en danger un maillon indispensable de la chaîne de production ;
- la sécheresse, qui vient se rajouter aux problématiques du gaz et de l'électricité ;
- l'inflation avec la chute de la consommation et la hausse des salaires ;
- le début de la récession mondiale, avec des carnets de commandes en forte baisse, des clients en défaillance et des marchés qui repartent en Asie, faisant ressurgir le spectre de la délocalisation.

Malgré tout, tous convaincus de la nécessité de l'action collective dans ces périodes difficiles, nous souhaitons que l'UIT incarne une industrie textile ambitieuse et lucide, consciente de ses atouts en tant qu'industrie essentielle à la souveraineté du pays.

C'est ainsi qu'il a été décidé de renforcer la coopération, la mutualisation, la simplification, l'intelligence collective, au sein du réseau qui compose l'UIT et de l'écosystème textile régional et national.

En septembre dernier, nous impulsions le projet de recherche sur les modifications des processus visant à diminuer les consommations d'électricité, de gaz et d'eau, soutenions les pilotes UIT pour l'affichage environnemental et pour la traçabilité, deux éléments indispensables à un rééquilibrage du marché en faveur du fabriqué en France.

Compte-tenu du contexte conjoncturel et géopolitique, fin 2022, l'UIT pouvait se réjouir d'avoir obtenu pour ses entreprises, la baisse de la fiscalité, le maintien du Crédit Impôt Collection, l'inscription des ennoblisateurs dans l'annexe européenne des énergo-intensifs, et bien entendu la prise en compte des dépenses énergétiques exponentielles qui pénalisent le rebond des PME qui la composent.

Ce n'est qu'un début et nous continuerons tous sur 2023 à pousser nos idées, nos problématiques, à gagner en crédibilité et en visibilité dans l'intérêt des entreprises de notre secteur.



*Renforcer la coopération,
la mutualisation,
la simplification,
l'intelligence collective, au
sein du réseau qui compose
l'UIT et de l'écosystème
textile régional et national.*



ORGANISATION DE L'UIT

BUREAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Olivier Ducatillon
Président, UIT
Lemaitre-Demeestere



Olivier Balas
Vice-Président, UIT
Balas Textiles



Olivier Macarez
Trésorier, UIT
Subrenat



Bruno Nahan
Président de la Maille
BUGIS



Eugène Deleplanque
Recherche &
Enseignement
supérieur, UIT
Dickson-Constant



Denis Arnoult
Droit du Travail et
Protection Sociale
France Teinture



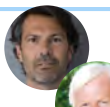
Yves Dubief
Président Commission
Energie, UIT
Tenthorey



Lucien Deveaux
Président d'honneur
UIT
Groupe Deveaux



Grégory Marchant
Laine et coton
Union Textile de
Tourcoing



Maille, Lingerie &
Balnéaire
Grégoire Chalumet
Grégoire Giraud



Personnes qualifiées
Yann Balguerie
Eric Boël
Alexandra Brousseau



Alsace-Lorraine
Béatrice Brandt



Ile-de-France
Didier Butor



Occitanie
Lionel Bonneville



Pays de Loire
Pascal Paulay

L'EQUIPE UIT



Bernadette Fulton
Déléguée Générale



Joëlle Da Fonseca-Ruellan
Affaires économiques et
Européennes



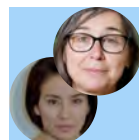
Sophie Frachon
Développement durable
et RSE



Romain Garnier
Affaires sociales et
Formations



Fatima Saïd
Affaires fiscales



Sonia Navarro
Zina Ihdene
Assistants de direction

LES FAITS MARQUANTS

Publication du Zoom Onisep Métiers de l'industrie textile

12.01.22

Audition dans le cadre de la maison d'évaluation de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

13.01.22

Audition dans le cadre de la proposition de loi n° 4827 du 21 décembre 2021 visant à doter la France des instruments nécessaires pour lutter contre la pollution plastique

20.01.22

Première Vision Paris

08/10.02.22

Acceptation de la méthode d'affichage environnementale alternative de l'UIT par le ministère de la Transition Ecologique pour expérimentation

21.01.22

Signature d'un MOU entre l'UIT et l'Association textile et habillement Ouzbèke "Uzbektekstilprom"

09.02.22

OpenWeeks French Tex
4 semaines digitales dédiées à l'emploi et la formation

02.03.2022

Publication du Livre Blanc UIT

29.03.2022

Made In France by PV

30/31.03.2022

Rencontre avec Thierry Breton, Commissaire responsable du marché intérieur de la Commission Européenne avec Euratex

05.05.2022

Présentation du Livre Blanc au Sénat

10.05.2022

Assemblée Générale de l'UIT

31.05.2022

Cocktail fin de présidence d'Yves Dubief

31.05.22

Démarrage du mandat d'Olivier Ducatillon en tant que président, de ses administrateurs et prise officielle de poste pour Bernadette Fulton, déléguée générale de l'UIT

01.06.22

Textech Frankfurt

23.06.22

Anniversaire des 10 ans du Ceti

29.06.22

Salon Première Vision

05-07.07.22

Prise de poste de Sophie Frachon, Responsable Développement Durable, en remplacement de Laurent Prigent

18.07.22

Séminaire des Directeurs à Troyes

20-21.07.22

REF

29-30.08.22

Prise de poste de Chloé Duponcest en tant qu'alternante pour le service Communication

05.09.22

Citext Troyes

27-28.09.22

Assises de la maille à Troyes

29.09.22

Journée Refashion

10.10.22

Convention Euratex à Porto

12-14.10.22

MIF Expo : Inauguration des stands textiles avec A. Saubot, Président de France Industrie

10-13.11.22

Silk in Lyon et Cercle des directeurs

17-18.11.22

30 ans de Gemtex à Roubaix // Bercy fait son industrie à Paris

24.11.22



06 | CHIFFRES CLES | 09

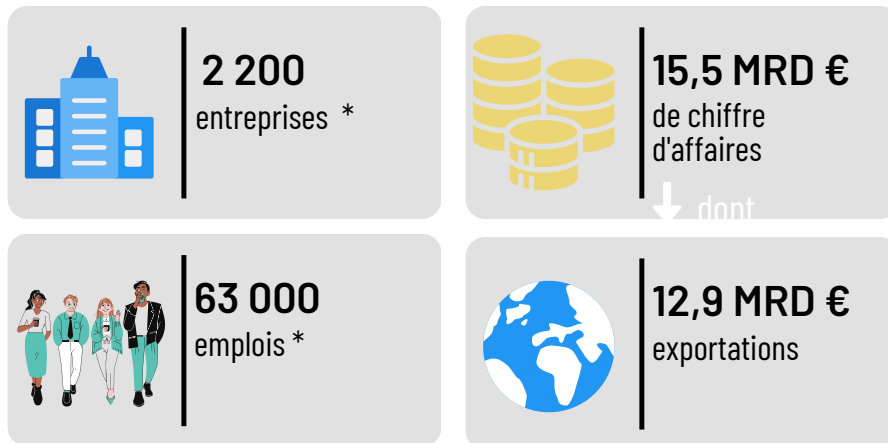


1040 U.S. Individual Income Tax Return

Line	Description	Amount
1	Adjusted Gross Income	104,000
2	Standard Deduction	(13,000)
3	Taxable Income	91,000
4	Income Tax	(18,200)
5	Refundable Tax Credits	(5,000)
6	Other Tax Credits	(2,000)
7	Other Payments	(1,000)
8	Other Adjustments	(1,000)
9	Net Tax	(17,200)
10	Refundable Tax Credits	(5,000)
11	Other Tax Credits	(2,000)
12	Other Payments	(1,000)
13	Other Adjustments	(1,000)
14	Net Tax	(17,200)

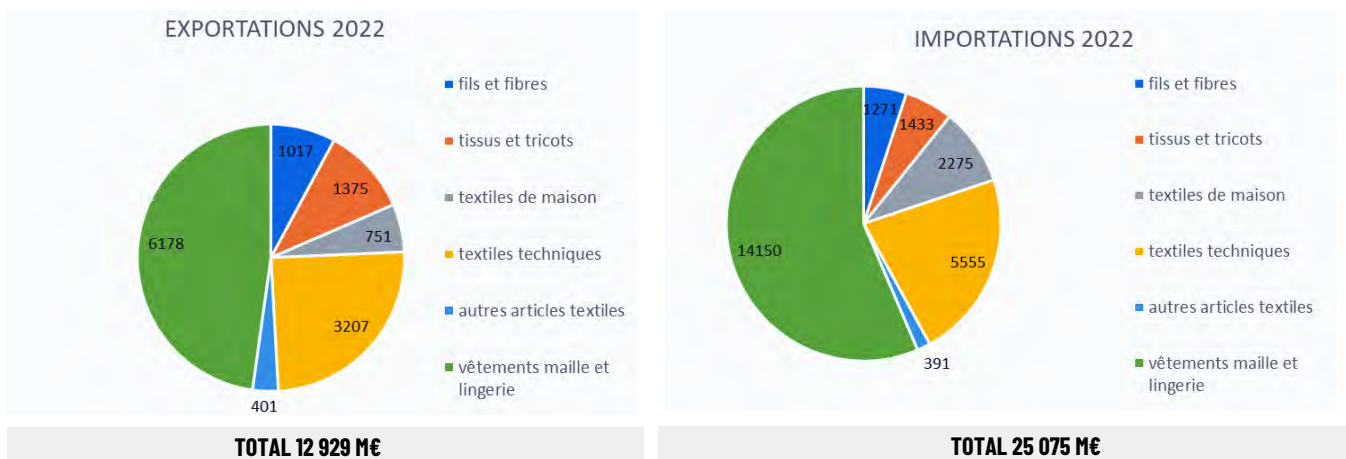
CHIFFRES CLES FRANCE 2022

Chiffres clés de l'industrie textile

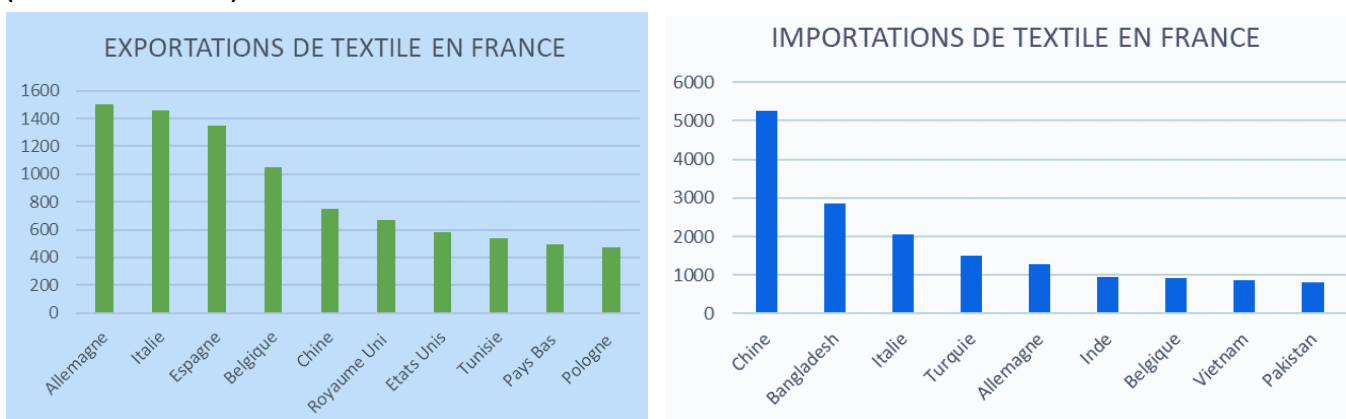


(*) estimations

Exportations et importations de textile en France par catégorie de produit (en millions d€)



Exportations et importations textiles Françaises par pays (en millions d€)



Sources : Douanes / Fédération de la Maille et de lingerie et du balnéaire / UIT/IFM

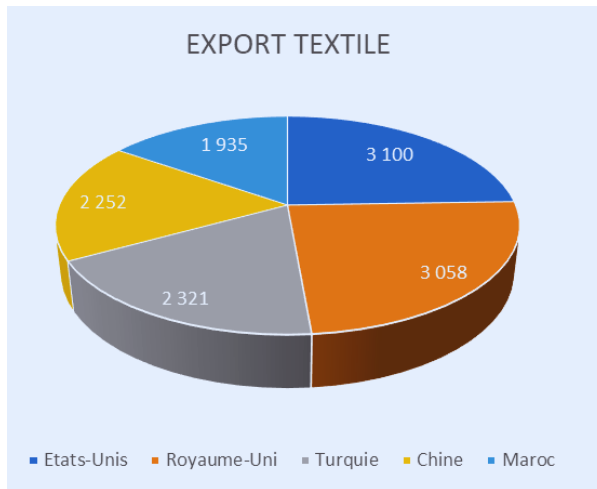
CHIFFRES CLES EUROPE 2022

Entreprises, emplois, chiffre d'affaires

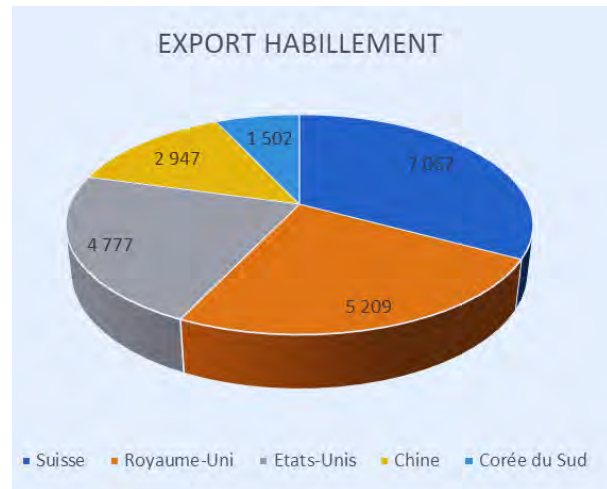
	CA		Entreprises		Emploi	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
	million €		nombre		nombre	
Textile	75 531	83 613,1	55 596	55 596	526 173	526 173
Habillement	66 440,9	78 134,5	108 977	110 503	772 000	782 808
Textile & habillement	141 972,1	161 747,6	164 573	166 099	1 298 173	1 308 981

Source : Euratex

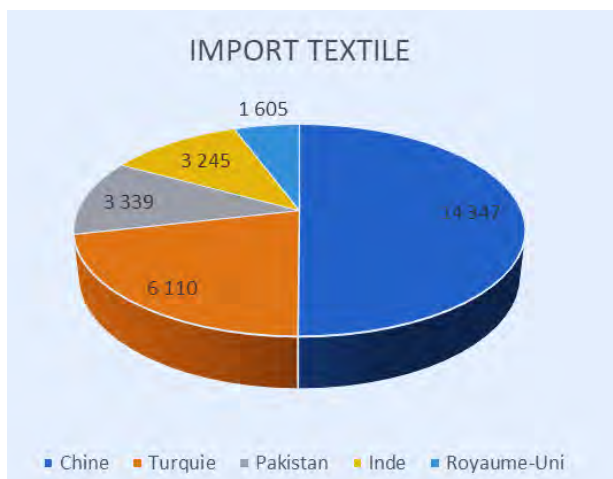
Top 5 des principaux clients & fournisseurs de textile et d'habillement de l'UE (en millions €)



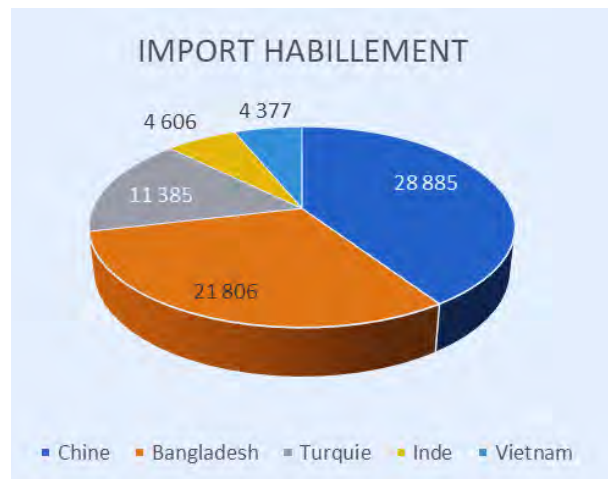
TOTAL EXTRA UE : 28 645 M€



TOTAL EXTRA UE : 38 726 M€

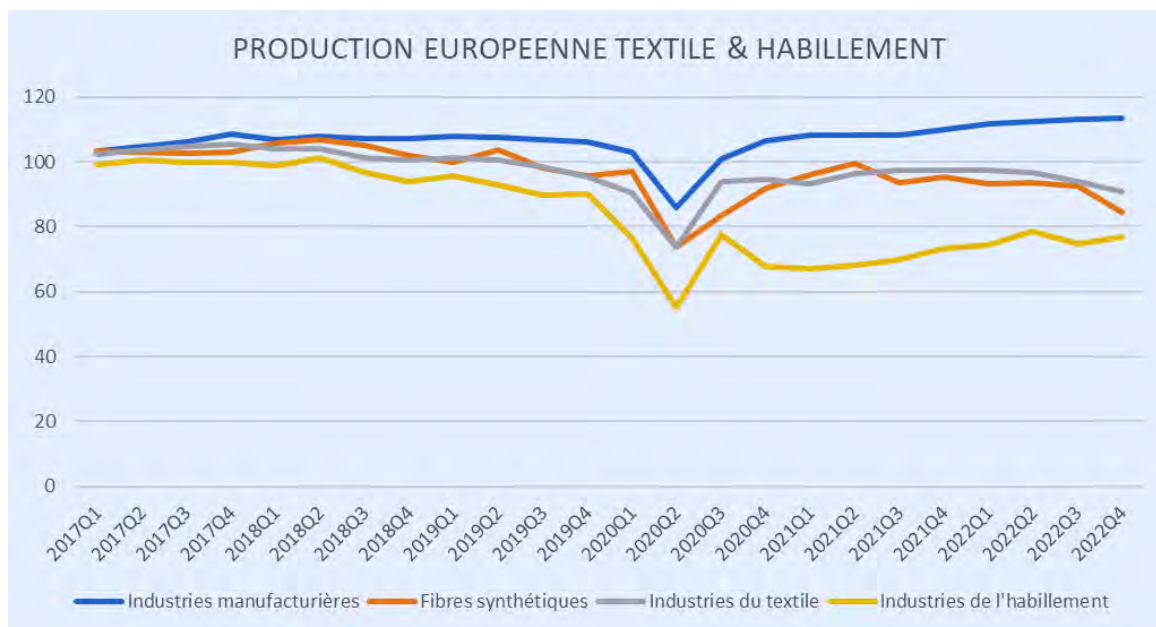


TOTAL EXTRA UE : 39 184 M€



TOTAL EXTRA UE : 98 378 M€

Evolution de la production européenne de textile et d'habillement en % par trimestre comparé au même trimestre de l'année précédente



Source : Euratex

CHIFFRES CLES MONDE 2021-2022

Top 5 du commerce mondial de textile et d'habillement en 2021 (en milliards d'€)

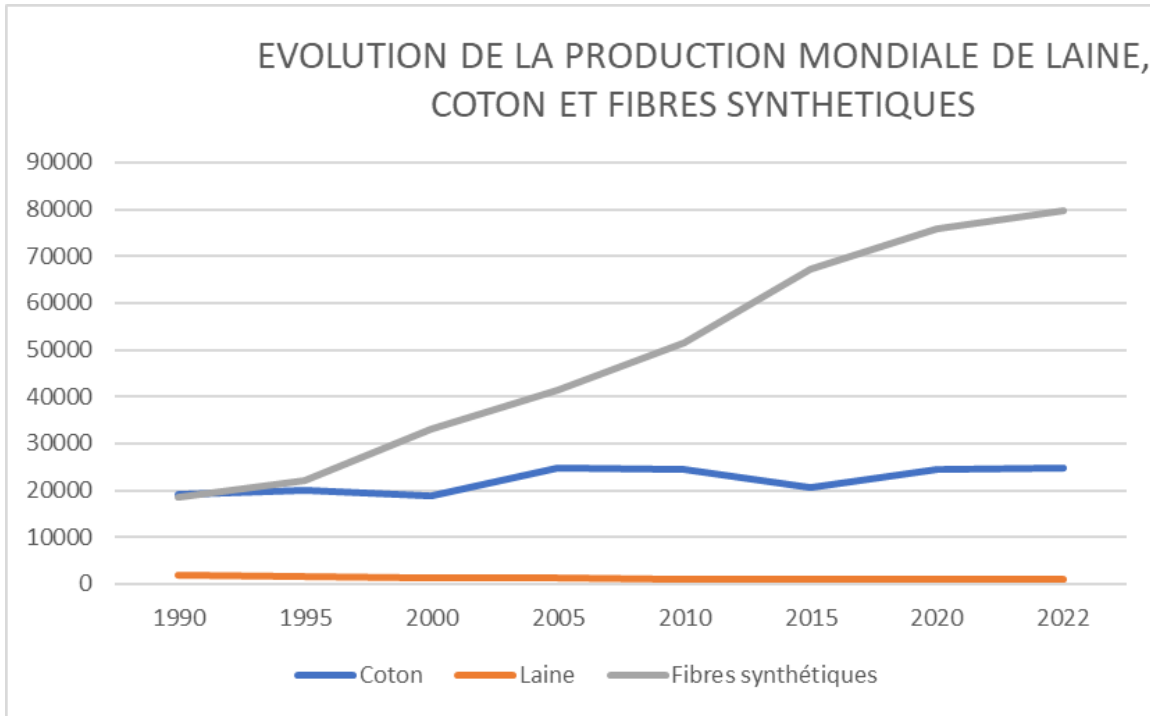
Top 5 du commerce mondial de textile

EXPORTATEURS		IMPORTATEURS	
Chine	146	Etats-Unis	40
Union Européenne (Extra UE)	25	Union Européenne (Extra UE)	37
Inde	22	Vietnam	19
Turquie	15	Chine	16
Etats-Unis	13	Bangladesh	15

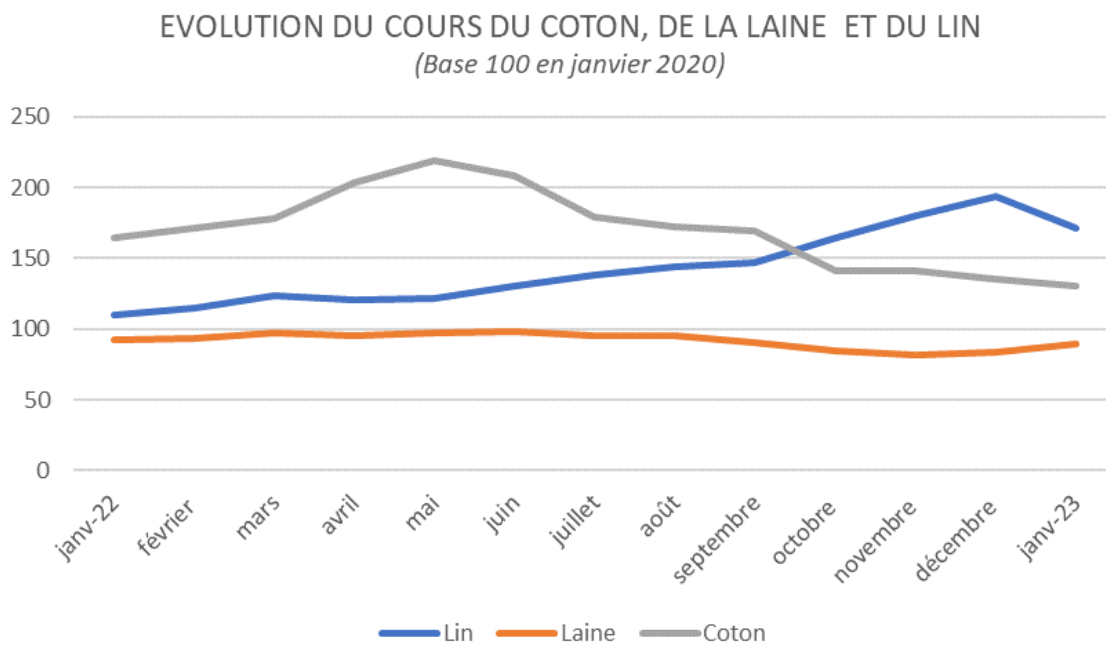
Top 5 du commerce mondial d'habillement

EXPORTATEURS		IMPORTATEURS	
Chine	176	Etats-Unis	106
Union Européenne (Extra UE)	43	Union Européenne (Extra UE)	97
Bangladesh	34	Japon	27
Vietnam	31	Royaume-Uni	23
Turquie	19	Chine	12

Evolution de la production mondiale de laine, coton, lin et fibres synthétiques (en 1000 tonnes)



Evolution du cours du coton, de la laine et du lin





11 | INFLUENCE | 11

RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS FRANCE -EUROPE

LES ENNOBLISSEURS PEUVENT À PRÉSENT BÉNÉFICIER DES DISPOSITIFS D'AIDES RÉSERVÉS AUX ENTREPRISES ÉNERGO-INTENSIVES

Décret n° 2022-1575 du 16 décembre 2022

L'UIT et tout son réseau se sont mobilisés dès le mois de mars 2022 auprès des membres du Gouvernement et parlement français et européen, appuyés par le Medef, France Industrie et Euratex afin d'alerter sur la hausse vertigineuse des prix de l'énergie, que ce soit le gaz ou l'électricité. Avec le concours de la Fédération des Entreprises de Teinture (FET) elle a permis l'intégration des Ennoblistes parmi les entreprises énérgo-intensives dans le document cadre européen des aides face aux hausses des prix de l'énergie.

LE CRÉDIT IMPÔT COLLECTION (CIC), INDISPENSABLE À NOS ENTREPRISES INDUSTRIELLES EST PROLONGÉ JUSQU'À 2024.

Loi de Finances 2023

Lors de l'examen du Projet de Loi de Finances 2023, l'UIT et tout son réseau ont oeuvré pour la réintroduction du Crédit Impôt Collection et son maintien jusqu'à 2025. L'amendement proposé par l'UIT et déposé 37 fois a été retenu dans le texte du gouvernement pour le 49-3 et intégré au texte définitif de la loi de finances adopté le 15 décembre 2022.

L'INDUSTRIE SERA LE PREMIER BÉNÉFICIAIRE DE LA SUPPRESSION DE LA CVAE, À HAUTEUR DE PLUS DE 25% DES GAINS

L'UIT défend de longue date la suppression de la CVAE, notamment via la commission Fiscalité du Medef, et le rapport Dubief-Le Pape sur les impôts de production. La suppression sur deux ans est confirmée par le texte définitif de la loi de finances adopté le 15 décembre 2022.



13

EUROPE
INTERNATIONAL

14

EUROPE

MODERNISATION DE LA CONVENTION PAN-EURO-MÉDITERRANÉENNE

Un double système pénalisant

Des discussions sur la modernisation de la convention PEM ont débuté en 2012 afin d'adapter les règles d'origine aux évolutions économiques. Elles ont permis d'aboutir à un texte stabilisé. Pour entrer en application, la nouvelle convention doit être votée à l'unanimité de ses membres.

La plupart des parties contractantes (21 parties sur 24) de la convention PEM ont décidé de mettre en place les règles révisées entre elles, tout en maintenant les discussions avec le reste des partenaires. En attendant, les règles modernisées s'appliquent en parallèle des règles actuelles.

Afin d'accélérer l'adhésion du Maroc notamment, à cette nouvelle convention, Euratex a proposé une dérogation aux règles d'origine sur 37 nomenclatures douanières des chapitres 61 et 62 sous quotas et ce pour une durée limitée à 5 ans.

A suivre...

LANCEMENT DE LA 1ÈRE E-NEWS

Participer - Informer - Partager l'information européenne (automne 2022)

Sous l'impulsion de Grégory Marchant, Vice-Président d'EURATEX, la toute première édition de notre lettre européenne trimestrielle [E-News] a vu le jour à l'automne 2022.

L'E-News, c'est quoi ? C'est la consolidation des informations recueillies au sein des seize groupes de travail mis en place par Euratex. Ce sont 26 experts du réseau textile français qui œuvrent au sein de la fédération européenne avec pour ambition :

- D'assurer une présence française permanente pour porter la voix de l'Union des Industries Textiles au sein d'Euratex ;
- De donner à Bernadette Fulton et Grégory Marchant, nos représentants, qui participent au processus de décision, de prises de positions, les moyens de suivre les travaux et de prendre les décisions en connaissance de cause ;
- Enfin d'informer l'ensemble du réseau textile national du travail réalisé au sein d'Euratex.

INAUGURATION DU SERVICE DE L'ORIGINE ET DU MADE IN FRANCE

De plus en plus de citoyens souhaitent désormais consommer de manière responsable et privilégient l'achat de produits d'origine française, gage de qualité et de savoir-faire. L'origine France est devenue un argument de vente pour répondre aux nouvelles tendances de consommation.

La douane accompagne les entreprises françaises en matière de marquage de l'origine des marchandises depuis 2016 à travers une procédure d'Information sur le Made In France (IMF). Il s'agit d'un conseil juridique personnalisé et gratuit délivré à des entreprises pour sécuriser l'apposition du marquage d'origine France.

La douane les accompagne également via la promotion des avantages offerts par les accords commerciaux conclus par l'Union européenne, tels que des réductions et exemptions de droits de douane. La délivrance de RCO (Renseignements Contraignants en matière d'Origine) permet ainsi de sécuriser les opérations à l'international des entreprises sous la forme d'un rescrit.

Délivrés jusqu'en avril 2022 par la direction générale des douanes et droits indirects implantée à Montreuil, ces IMF et RCO sont désormais délivrés par le Service de l'Origine et du Made In France (SOMIF) transférés à Clermont Ferrand depuis le 2 mai 2022. Ce nouveau service spécialisé, composé de six agents a été inauguré le 6 octobre dernier par Gabriel ATTAL.

Les demandes d'Information sur le Made in France (IMF) et de Renseignement Contraignant sur l'Origine (RCO) doivent être adressées exclusivement par voie postale, à l'adresse suivante :

Direction régionale des douanes
Service de l'Origine et du Made in France
BP 10430
8 rue de Rabanesse
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

<https://www.douane.gouv.fr/demarche/obtenir-une-information-sur-le-made-france-imf>

INTERNATIONAL

DÉCRYPTAGE DE L'ACCORD UE/VIETNAM

L'UIT et la Fédération de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire ont organisé un webinaire pour les entreprises textiles désireuses d'exporter au Vietnam ou de s'informer sur ce marché.

L'UE et le Vietnam ont mis en œuvre un accord de libre-échange depuis le 1er août 2020. Le Vietnam est le second pays de l'Asean après Singapour, avec lequel l'UE a signé un accord.

Il est, par ailleurs, membre du RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership), accord commercial le plus important du monde, signé et mis en œuvre depuis le 1er janvier 2022.

Le Vietnam est ainsi devenu une porte d'entrée pour les produits français à destination de l'ensemble des membres de cette grande zone de libre-échange.

Grâce à cet accord, la France doit pouvoir se positionner et proposer ses produits et matières de qualité comme une alternative, dans cette économie jeune et dynamique de 100 millions de consommateurs et plus largement auprès de plus de 2 milliards de consommateurs du marché RCEP.

MISSION DE L'UIT EN OUZBÉKISTAN

Mission de partenariat commercial et industriel

Dans le cadre des relations initiées depuis plus d'un an et suite à la signature d'un MOU avec Uzbektekstilprom, la fédération textile d'Ouzbékistan, l'UIT a organisé une mission du 8 au 13 octobre 2022 au cours de laquelle des échanges constructifs ont été menés avec nos homologues Ouzbèks.

La délégation a pu visiter une dizaine de sites industriels, filatures et usines intégrées, fabrication de produits éponge, de linge de maison et de vêtements de maille.

La mission s'est déroulée en parallèle du sommet textile de Tachkent dont l'UIT était partenaire.

A cette occasion, **Norbert BLANC**, représentant de l'Union des Industries Textiles, a détaillé les principaux enjeux économiques, environnementaux et technologiques auxquels va devoir faire face l'industrie textile européenne.

DÉPART DE NORBERT BLANC après 10 ans au service de la profession

Lors du comité Export, le 6 décembre 2022, l'UIT a salué les 10 ans d'engagement de Norbert Blanc au service de la profession. Convaincu que l'export est un levier de développement des entreprises textiles, Norbert Blanc, représentant de DMC, a accompagné de nombreuses missions et signé des accords de partenariats avec plusieurs pays et organismes textiles confrères de l'UIT.

Il est notamment à l'origine de la publication du plan export textile annuel qui regroupe les actions menées à l'international par l'ensemble des partenaires de l'UIT. Cette publication a vocation à donner de la cohérence dans les actions export menées par la profession et de la visibilité auprès des industriels.

Depuis le 1er janvier 2023, Béatrice Brandt, directrice générale du Jacquard Français, succède à Norbert Blanc à la Présidence de la Commission Export de l'UIT.

Les actions de la Commission Export se structurent autour de 4 axes principaux :

- **Promouvoir l'export** en accompagnant les entreprises dans leur développement international via des missions de prospection à l'étranger ou la participation collective et /ou individuelle aux salons de la profession. (Missions en Egypte, Ouzbékistan...).
- **S'appuyer sur les outils à l'international** disponibles avec un réseau d'experts à l'export (Team France export, Allianz...)
- **Identifier les opportunités de marché** en développant les échanges avec nos principaux partenaires à l'étranger dans le domaine industriel et commercial (Signatures de MOU, accueil de délégations...)
- **Suivre les dossiers de politique commerciale** au niveau national et européen afin de décrypter les réglementations douanières applicables (interviews et webinaires sur les règles d'origine, droits de douane, étiquetage...).

BÉATRICE BRANDT
présidente de la commission
export de l'UIT



16 | DEVELOPPEMENT DURABLE | 19

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL LES EXPÉRIMENTATIONS LAISSENT LA PLACE AU TRAVAIL DU GOUVERNEMENT

Entre février et septembre 2022, l'UIT a participé à des expérimentations pour proposer une méthode d'affichage environnemental. Financée par l'ADEME, l'expérimentation menée par l'UIT a permis d'évaluer plus de 125 produits de 19 marques et entreprises participantes et de recueillir près de 3 500 avis de consommateurs.

Le rapport final de l'expérimentation a été rendu à l'ADEME et au Ministère de la Transition Ecologique le 30 septembre 2022.

Les dix autres méthodes proposées ont été examinées par le Ministère qui travaillera à partir de 2023 sur la création de sa propre méthode d'affichage environnemental, s'inspirant de l'ensemble de ces travaux.

Un rapport au parlement devrait être élaboré mi-2023 et la méthode gouvernementale sera testée par les entreprises pour une potentielle mise en application fin 2023.

Pour la mise en œuvre de cette expérimentation, l'UIT était accompagnée par le Bureau d'études La Belle Empreinte. Points essentiels de la méthode UIT, pour répondre aux 5 prérequis pour que l'affichage soit applicable et déployable efficacement :

1. Simple à comprendre pour le consommateur (sans être simpliste)
2. Facile à mettre en œuvre pour les entreprises (PME/compatible en particulier)
3. Différenciant pour les produits (il ne doit pas niveler les différences d'impacts des produits mais les mettre en relief)
4. Transparent dans les méthodologies et bases de données
5. Accessible et évolutif pour faciliter son déploiement et son universalité grâce à des outils open-source et des bases de données autoalimentées par les entreprises.

L'UIT propose un affichage composé de deux éléments :

- Le score environnemental global, mesurant l'impact du produit sur les enjeux écologiques principaux : climat, pollution des eaux, utilisation des ressources, etc. Ce score est une moyenne de 12 indicateurs environnementaux calculés suivant la méthode d'analyse du cycle de vie ;
- Un score d'impact dédié au changement climatique, qui correspond à l'empreinte carbone exprimée en kg éq. CO². Deux indications viennent compléter ce score : le budget carbone cible moyen d'un Français en 2030 et l'empreinte carbone exprimée en valeur absolue, qui permet de comparer deux produits au sein d'une même catégorie ou entre deux catégories.

Une seconde partie facultative fournit des informations complémentaires au client répondant par ailleurs à l'ensemble des obligations de la loi AGECE :

- La traçabilité des différentes étapes de fabrication par pays ;
- La proportion de matières premières écoresponsables dans le produit (recyclée, biologique, lin etc.) et les labels/certifications associés ;
- Une partie volontaire est dédiée aux labels (Oeko-Tex, GOTS, France Terre Textile, etc.) validés par la profession et autres ISOs ou mentions valorisantes.



TRAÇABILITÉ : CONSTRUIRE UNE SOLUTION ADAPTÉE AUX ENTREPRISES TEXTILES

Dans le cadre de ses travaux au sein du CSF Mode & Luxe, l'Union des Industries Textiles a lancé au mois de novembre 2022 un projet visant à trouver une solution de traçabilité adaptée aux spécificités des entreprises textiles françaises.

L'objectif de ce projet, financé par l'ADEME, est de fluidifier la traçabilité d'un système complexe tel que la chaîne de valeur textile en recherchant une méthode qui sera accessible aux entreprises peu digitalisées et qui puisse rester économiquement viable pour des PME.

A terme, ce travail devrait permettre de se conformer aux obligations légales issues de la loi AGEC et de faciliter la mise en œuvre de l'affichage environnemental, en apportant des solutions simples et sécurisées pour les entreprises et en leur permettant de collecter des données fiables.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'UIT est accompagnée par la société TEXTIL'IA, structure digitale de la filière textile détenue par l'Association Première Vision. Les entreprises Balas Textile, 1083, Résilience, Les Hirondelles, Garnier Thiebaut, Patine et les Tissages de Charlieu nous accompagnent dans la construction de ce projet.

La première phase a démarré en novembre 2022 par un travail d'élaboration des besoins en matière de traçabilité des entreprises textiles. Un benchmark des solutions de traçabilité actuellement proposées sur le marché est en cours de réalisation.

L'outil sera ensuite construit et expérimenté au cours de l'année 2023.

SOBRIETE ÉNERGÉTIQUE : L'UIT ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES

La Première ministre, Elisabeth Borne, et la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, ont annoncé le 23 juin 2022, le lancement d'un plan de sobriété énergétique pour réduire de 10% notre consommation, première marche avant une réduction de 40% d'ici 2050. Toutes les entreprises étaient concernées par l'obligation d'adopter un plan de sobriété.

L'UIT s'est rapidement engagée pour soutenir les entreprises textiles en rédigeant un Manuel de sobriété dès le mois de septembre 2022, mis à la disposition de l'ensemble des adhérents.

SÉCHERESSE ÉTÉ 2022 : L'UIT AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

Face aux risques de sécheresse et de pénurie, la gestion de l'eau est un axe prioritaire pour les entreprises de la filière textile.

Lors de la sécheresse de l'été 2022, plusieurs entreprises (en région AURA) ont été notifiées par des arrêtés de mise en demeure dans le cadre des arrêtés sécheresse départementaux.

Cette situation a été particulièrement complexe à gérer pour ces entreprises : les arrêtés ont été notifiés en plein mois d'août ; délais très courts (48h00) pour permettre aux entreprises de formuler des observations et une demande de dérogation à la DREAL ; aucune réponse formelle ni aucun dialogue n'ont été possible avec les services de l'Etat à la suite de ces demandes de dérogation ; traitement inéquitable des entreprises d'un même secteur entraînant des distorsions de concurrence dans une même zone géographique.

L'UIT a donc décidé d'anticiper d'éventuelles difficultés pour l'année 2023 en lançant une réflexion pour action sur ce sujet. Il s'agit tout d'abord d'indiquer que la consommation moyenne d'eau en France entre 2010 et 2019 dans l'industrie représente seulement 4 % et les prélèvements uniquement 8%. L'industrie en France est donc l'acteur économique qui consomme et prélève le moins d'eau.

Nous soutenons plusieurs préconisations :

- **L'amélioration du cadre de la gestion de crise et des restrictions de prélèvement** afin d'assurer une meilleure cohérence et équité de traitement, une meilleure anticipation et préparation des industries ;
- **L'identification des secteurs et des entreprises particulièrement vulnérables** au regard de leur source d'approvisionnement et de leur consommation (cartographie des vulnérabilités) ;
- **Le développement et l'identification des bonnes pratiques** et référentiels techniques pour les différentes branches d'activité : l'administration devrait prendre en compte les investissements – parfois très conséquents – et les efforts accomplis par les entreprises afin de réduire leur consommation d'eau dans leur process industriel ;
- **La sensibilisation et l'accompagnement des entreprises**, notamment les plus vulnérables (entreprises pour lesquelles l'eau est indispensable à leur activité quel que soit le volume consommé), vers plus de sobriété, à l'aide des dispositifs d'accompagnement existants et de la référence aux bonnes pratiques: Un travail pédagogique devrait être mené par l'administration afin de sensibiliser les industriels sur les risques liés à la sécheresse et être force de proposition auprès des entreprises pour trouver des solutions alternatives économiquement supportables (en lien avec les Agences de l'Eau et l'ADEME) ;
- **Le retour d'expérience des éventuels besoins d'évolution** du cadre réglementaire et des dispositifs d'accompagnement complémentaires à destination du monde économique.

LES TEXTES EUROPÉENS EN COURS D'EXAMEN

Règlement européen sur l'éco-conception

Ce texte européen, présenté le 30 mars 2022, vise à faire en sorte que les produits durables deviennent la norme sur le marché européen.

Les objectifs de ce texte sont :

- réduire l'incidence négative du cycle de vie des produits sur l'environnement ;
- accroître l'offre et la demande de biens durables, assurer une production durable et garantir des conditions de concurrence équitables pour les produits vendus sur le marché intérieur ;
- mention est faite de la concurrence équitable et de la nécessité de la surveillance du marché et du contrôle douanier.

Il établit donc un cadre pour fixer des exigences en matière d'écoconception fondées sur les aspects de durabilité, de circularité, la possibilité de réemploi, d'amélioration et la réparabilité des produits, la présence de substances préoccupantes dans les produits, l'efficacité des produits sur le plan énergétique et sur celui de l'utilisation efficace des ressources, la teneur en matériaux recyclés des produits, le remanufacturation des produits et le recyclage de haute qualité, ainsi que pour réduire l'empreinte carbone et environnementale des produits.

La proposition prévoit également de mettre en place un passeport numérique de produit afin d'enregistrer, de traiter et de partager par voie électronique les informations relatives aux produits entre les entreprises de la chaîne d'approvisionnement, les autorités et les consommateurs.

En août 2022, l'UIT a répondu à une consultation sur ce texte du Commissariat Général au Développement Durable français, afin que la France défende les positions des industries textiles. Elle a notamment défendu la valorisation des produits textiles fabriqués au sein de l'Union européenne, afin de favoriser l'achat par le consommateur de produits durables non seulement d'un point de vue environnemental mais également d'un point de vue social.

Nous avons défendu le maintien et la création des emplois et des savoir-faire, ainsi que la production locale, critères essentiels pour la défense des industries textiles françaises.



PFHxA : L'UNION EUROPÉENNE ENVISAGE DE RESTREINDRE L'UTILISATION DES COMPOSÉS PERFLUORÉS

Les PFHxA sont des substances constituant un sous-groupe des per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

L'Agence européenne des produits chimiques s'est prononcée pour une restriction de ces substances qui sont notamment utilisées pour les équipements anti-incendie.

Cependant, une restriction trop large de ces substances pourrait poser de grandes difficultés aux entreprises du secteur. L'UIT a donc répondu à l'appel d'EURATEX qui a lancé, avec le CEFIC (European Chemical Industry Council), une évaluation indépendante de l'impact économique de la stratégie de durabilité des produits chimiques. La participation de deux entreprises de notre réseau (sur les cinq recherchées par le CEFIC) a été proposée. Les résultats de cette étude serviront à assier les actions de lobbying d'EURATEX auprès des instances européennes.



21



SOCIAL
EMPLOI
FORMATIONS



23



LES PARTENAIRES SOCIAUX MOBILISÉS POUR ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE LA BRANCHE TEXTILE

L'UIT s'attache à construire avec les partenaires sociaux de la branche un dialogue social dynamique et respectueux, qui permette aux salariés de la branche de bénéficier d'un cadre conventionnel attractif, tout en veillant à ce qu'il soit équilibré et adapté au bon fonctionnement des entreprises.

TROIS ACCORDS UNANIMES POUR REVALORISER LES SALAIRES MINIMA DE LA CCN DE L'INDUSTRIE TEXTILE EN 2022

L'année 2022 a été marquée par une hausse des prix à la consommation qui a conduit à 3 hausses du SMIC. Outre la hausse annuelle du 1er janvier 2022 (+ 0,9 %), deux revalorisations automatiques du SMIC ont ainsi eu lieu le 1er mai 2022 (+ 2,65 %) et le 1er août 2022 (+ 2,01 %).

Dans le prolongement de la signature d'un accord majoritaire en juillet 2021, l'UIT et les 5 organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) ont conclu en 2022 trois accords unanimes pour revaloriser les salaires minima de la branche de l'industrie textile à compter du 1er février 2022, du 1er mai 2022, puis du 1er août 2022.

Alors que les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement, à travers ces accords, les partenaires sociaux de la branche ont non seulement permis de préserver le pouvoir d'achat des collaborateurs du secteur, mais aussi de renforcer l'attractivité des entreprises textiles. Chaque année, celles-ci recrutent au moins 3 500 hommes et femmes, jeunes professionnels et personnes en reconversion.

AMÉLIORATION DES GARANTIES PRÉVOYANCE DES SALARIÉS NON-CADRES

L'UIT a signé avec 4 organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, FO) un avenant à la convention de gestion du régime de prévoyance des salariés non-cadres assuré par Malakoff Humanis pour améliorer les risques lourds couverts par le régime de prévoyance non-cadres. Une rente éducation a ainsi été créée au bénéfice des enfants des salariés, ainsi qu'une garantie frais d'obsèques, versée si un salarié devait décéder.

Ces nouvelles garanties sont entrées en application le 1er avril 2022.

Compte tenu de la bonne gestion du régime de prévoyance de la branche, le taux de cotisation du régime a été maintenu à 0,95 % sur les tranches A et B.

SIGNATURE D'UN ACCORD DE MÉTHODE RELATIF À LA NÉGOCIATION DE LA FUSION DE LA CCN DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET DE LA CCN DES TEXTILES ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES

Par arrêté du 27 juillet 2018, le Ministère du Travail a fusionné les champs conventionnels de la Convention Collective Nationale de l'Industrie Textile (IDCC n° 0018) et de la Convention Collective Nationale de l'Industrie de Production des Textiles Artificiels et Synthétiques et produits assimilés (IDCC n°1942). Cet arrêté a désigné la Convention collective nationale de l'industrie textile comme branche de rattachement, et a donné 5 ans aux partenaires sociaux de la branche pour négocier les modalités de la fusion des deux conventions collectives.

Pour organiser cette négociation complexe, l'UIT et les 5 organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) ont conclu en octobre 2022 un accord de méthode.

- 7 thèmes prioritaires ont été identifiés ;
- Organisation de la durée du travail ;
- Classifications ;
- Contrat de travail (embauche/ départ ; exécution du contrat de travail) ;
- Egalité professionnelle et RSE ;
- Frais de santé / Prévoyance ;
- Champ d'application et Instances représentatives du personnel ;

Chaque mois, les partenaires sociaux se retrouvent en commission paritaire interbranches, afin de parvenir à un accord de branche qui déterminera les modalités de la fusion des deux conventions collectives pour les entreprises et les salariés de la branche textile.

ADHÉSION À LA CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS DE LA CNAM

Dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la prévention des risques professionnels, l'UIT a signé avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) pour fixer un programme d'actions de prévention spécifiques aux activités de l'industrie textile.

La CNO permet aux entreprises de moins de 200 salariés de solliciter un contrat de prévention avec la CARSAT pour financer des projets destinés à améliorer les conditions de santé et de sécurité au sein de l'entreprise. L'avance financière octroyée par la CARSAT pour mettre en place tout ou partie du plan d'action convenu est transformée en subvention si l'entreprise tient l'ensemble de ses engagements ●●●

●●● Les objectifs de l'industrie textile visent la réduction des risques de chute et de heurts, des risques de manutentions manuelles, des risques liés aux agents chimiques dangereux, des risques liés à l'utilisation des machines et outils à main, des risques liés aux nuisances sonores et vibrations, des risques liés aux circulations. L'ambition de l'industrie textile est d'aboutir à la conclusion d'au moins 25 contrats de prévention en France sur 2 ans (2022/2023).

Consultez la CNO de l'industrie textile sur : https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/F09_0_transversale_CTNF_fev2022.pdf

PROLONGATION DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE (APLD) DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Pour tenir compte des difficultés économiques multiples apparues en 2022 (difficultés d'approvisionnement, problèmes liés à la logistique mondiale accentués par la guerre en Ukraine, fortes hausses des coûts de l'énergie), l'Union des Industries Textiles et l'ensemble des organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC) ont conclu un accord de branche pour prolonger la possibilité de recourir à l'APLD dans la branche textile.

Les entreprises textiles confrontées à des difficultés pourront mettre en œuvre l'APLD, et préserver ainsi l'emploi de leurs salariés, dans les conditions suivantes :

- La durée de l'accord APLD de la branche textile s'étend jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Les motifs de recours à l'APLD sont élargis :
 - crise sanitaire ;
 - et/ou aux difficultés d'approvisionnement en matières premières ;
 - et/ou aux problèmes liés à la logistique mondiale ;
 - et/ou aux fortes augmentations des prix de l'énergie ;
- La période de mise en œuvre possible de l'APLD est allongée à 36 mois (au lieu de 24 mois) sur une période de 48 mois (au lieu de 36 mois) ;
- L'indemnisation des salariés est égale à 74 % de la rémunération brute servant d'assiette de l'indemnité de congés payés, dans la limite de 4,5 SMIC à compter du 1er février 2023 ●

EMPLOI FORMATIONS

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES BESOINS EN RECRUTEMENT DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Avec le concours d'OPCO 2i, les partenaires sociaux réunis en CPNE ont confié au cabinet Majors consultant une étude sur les besoins en recrutement des entreprises de la branche.

L'analyse des réponses de près de 600 entreprises textiles montre que :

- L'industrie textile continue de recruter à un rythme soutenu : au moins 3 500 recrutements seront ouverts cette année ;
- Près de 2/3 des entreprises de la branche prévoient de recruter ;
- Les entreprises répondantes ont évoqué un prévisionnel de recrutement en augmentation, pour anticiper des départs en retraite mais aussi pour répondre à la croissance de l'entreprise ;
- Les besoins en recrutements se concentrent largement sur les métiers de la production et de la logistique, puisqu'ils concernent 83 % des recrutements (en particulier les conducteurs d'équipement industriels, les couturiers mécaniciens). Près de 10 % des recrutements concerneront des nouveaux métiers, principalement en lien avec le digital.

Retrouvez les offres d'emploi textile sur <https://www.frenchtex.org/>

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET SAVOIR-FAIRE

Quinze certificats de qualification professionnelle (CQP) ont été créés par la branche de l'industrie textile afin de reconnaître les compétences acquises et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier de la branche (Conducteur d'équipements industriels textile, Modéliste industriel, Régleur de Machines de Production, ...).

Parallèlement à l'organisation de jurys paritaires permettant de délivrer des CQP au profit de salariés de la branche, les partenaires sociaux ont entamé les démarches visant à obtenir le renouvellement par France Compétences de l'inscription au RNCP (répertoire National des Certifications Professionnelles) de 5 CQP : Opérateur en confection, Opérateur confection main, Opérateur multipostes en confection, Monteur prototypiste, Régleur de machines de production.

A l'occasion de ces travaux, ces 5 CQP feront l'objet d'un découpage en bloc de compétences des référentiels des activités, des compétences et d'évaluation. Les blocs de compétences permettront d'accéder progressivement à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

LES PARTENAIRES SOCIAUX METTENT À DISPOSITION UN GUIDE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Acquérir de nouvelles compétences pour être plus à l'aise dans son poste ou pour évoluer : l'importance de la formation professionnelle tout au long d'une carrière n'est plus à démontrer, mais les dispositifs qui permettent de structurer et mener son projet restent méconnus, et les salariés des PME et TPE ne disposent pas toujours d'interlocuteurs dédiés pour les renseigner. Pour les employeurs, maîtriser l'offre de formation permet de fidéliser ses collaborateurs en proposant des parcours professionnels adaptés, et de soutenir le développement de l'entreprise.

Pour les accompagner, les partenaires sociaux mettent à disposition des salariés et des employeurs de l'Industrie Textile un Guide de la Formation professionnelle. Du CPF au bilan de compétences, ce guide pratique propose une liste et une description des dispositifs, les éventuels prérequis pour y accéder, leur fonctionnement, les structures d'accompagnement et leurs coordonnées.

Retrouvez les offres d'emploi textile sur <https://www.frenchtex.org/>



25 | NOTRE RESEAU | 35

UIT CHAMPAGNE-ARDENNE



L'UIT Champagne-Ardenne s'est, comme ses collègues en région, fortement mobilisé pour accompagner les entreprises du territoire sur les enjeux importants du moment :

- hausse du coût des matières premières,
- hausse massive des coûts de l'énergie,
- transition énergétique en lien avec ces enjeux.

LE POLE D'EXCELLENCE DE LA MAILLE

En parallèle, l'UIT Champagne-Ardenne a repris l'animation du Pôle d'Excellence de la Maille 4.03, un collectif d'acteurs du territoire qui travaille à faire rayonner le textile mais également à accompagner les industriels dans tous leurs sujets d'innovation et de transition. Ce projet majeur s'incarnera, à terme, dans un Campus de la Maille et des Matériaux Souples, un lieu totem, une vitrine pour le textile champardennais et français. Ce Campus s'inscrit dans une logique nationale de développement des compétences, d'innovation, de prototypage et de production de petites séries, via une ligne de production textile semi-industrielle partagée, sur les métiers textiles locaux, à savoir teinture, tricotage et confection.

CITEXT

La convention d'affaires CITEXT s'est déroulée en septembre. Les thèmes des fibres biosourcées et des applications dans le domaine du spatial étaient mis à l'honneur. Lors de cet événement, l'astronaute de renommée mondiale Claudie Haigneré est venue partager son expérience, les effets de l'espace sur le corps ainsi que les projets nécessitant de la recherche et développement en textile.

LES ASSISES DE LA MAILLE

Cet événement, porté par le Pôle d'Excellence de la Maille 4.03, a pu traiter des thèmes de transition écologique et de transformation digitale. Une journée articulée entre conférence, tables rondes et ateliers participatifs, avec des témoignages et partages d'expérience de Petit Bateau, Lacoste, Michelin, Garnica, l'UTT, Weturn, l'IFTH, etc. Le format, fort dynamique, sera renouvelé en 2024.

Fortement impliqué dans les dynamiques collectives innovantes, l'UIT Champagne-Ardenne anime le groupe de travail Textile Chanvre, dans le projet du Pôle Européen du Chanvre et participe activement à son développement. L'impact de la matière première et le traitement de matières naturelles devient un sujet pour nos entreprises en recherche de matières plus vertueuses ; le Pôle a vocation à structurer une filière et soutenir la levée des verrous technologiques sur la transformation de la fibre en fil.

Enfin, l'équipe locale a été heureuse de recevoir pour la première fois le Séminaire des Directeurs de l'UIT, l'occasion de présenter le dynamisme des entreprises locales, l'écosystème troyen et de lancer un travail collaboratif de stratégie pour nos organisations.

UITH & PÔLE EMPLOI : UNE COLLABORATION EFFICACE POUR LES RECRUTEMENTS

UITH a été parmi les premiers à développer un partenariat Textile-Habillement avec Pôle Emploi. Ainsi, les 2 structures ont commencé par organiser un webinaire " la filière textile-habillement en Hauts-de-France, un secteur d'avenir qui recrute !", auquel ont participé plus de 250 conseillers entreprises.



(RE-)DÉMARRAGE DU BTS TEXTILE

Pour répondre à la forte demande des entreprises régionales en matière de recrutements de techniciens, UITH a constitué un Groupe de Travail avec les différents acteurs de la formation. C'est de ce G.T qu'est née l'idée de redonner du BTS Textile, dénommé aujourd'hui BTS Innovations Textiles. Celui-ci sera porté par l'ESAAT (Roubaix), en partenariat avec l'ENSAIT, et démarrera en alternance en octobre 2023.

FITH 2 : UITH AIDE SES ADHÉRENTS À INVESTIR

En 2010, UIT Nord et URIC-Unimaille (pas encore fusionnés en UITH) avaient souhaité s'associer à Finorpa pour créer FITH, Fonds d'Investissements Textile Habillement. Son objectif : soutenir l'innovation, la diversification et l'amélioration des performances. Cette collaboration avait permis d'accompagner en quasi-fonds-propres 13 PME régionales pour un montant engagé de 2,33 M€. L'intervention, s'appuyant sur un Prêt Participatif complété par un concours bancaire d'un montant double (effet de levier), a ainsi permis de financer plus de 8,9 M€.

Ce premier fonds étant maintenant clôturé et les démarches innovantes en terme de produit ou de marché exigeant la mobilisation de ressources que les trésoreries actuelles n'autorisent pas toujours, UITH a décidé, avec Finorpa, de lancer FITH 2 afin de permettre à la Profession de mener les actions nécessaires aux mutations du secteur : maintien des savoir-faire, production « made in France », éco-responsabilité (matières naturelles, recyclage, circuits courts...), textiles innovants, digitalisation, distribution multi-canal, amélioration des performances (machines, organisation...), diversification, BFR de redémarrage (suite à la reprise des activités commerciales...)...

L'intervention se réalisera par un emprunt obligataire simple (non dilutif) ou un Prêt Participatif, d'un montant compris entre 100 K€ et 200 K€. L'effet de levier recherché sera au minimum de 1 pour 1.

Chaque projet sera présenté à un comité technique d'UITH qui émettra son avis ●●●



●●● TROIS ACTIONS MAJEURES AU SEIN DE LA TEXTILE VALLEY

La Textile Valley, bannière commune pour toute la filière textile-habillement des Hauts-de-France et créée par UITH, a continué à se déployer en 2022. La communauté a doublé sur LinkedIn. Aussi, les efforts communs entre tous les partenaires professionnels de la Textile Valley (UITH accompagné du pôle de compétitivité Euramaterials, du réseau d'affaire CLUBTEX, de l'accélérateur de jeunes marques Maisons de Mode, de l'association Fashion Green Hub, et du centre de formation Informa) ont permis de faire naître 3 projets d'importance.

Tout d'abord, la Cartographie des savoir-faire de la Textile Valley est parue en ligne.

Outil simple, libre d'accès, la cartographie compte aujourd'hui 300 fiches d'entreprises (industriels, partenaires professionnels, créateurs) et écoles, permettant des mises en relations directes et rapides.

Aussi, l'Agenda partagé de la Textile Valley a vu le jour. On y retrouve, sur une même page en ligne, l'ensemble des événements à venir des partenaires professionnels de la Textile Valley.

Pour finir, outre ces outils digitaux, un travail collaboratif entre Fashion Green hub, Maisons de Mode et UITH, a permis de créer un premier rendez-vous physique. Le 17 novembre, le « Before de la Textile Valley » (organisé la veille de 2 événements coordonnés par Fashion Green Hub et Maisons de Mode) a permis de réunir plus de 100 personnes (industriels, distributeurs régionaux, consultants, institutionnels...) autour de la conférence « Textile 2030 : tendances prospectives et leviers pour une industrie plus durable » et d'un cocktail pour créer du lien entre tous les acteurs de la Textile Valley.





PROJET

Pia Perfect et Perfect'R

Le consortium Perfect'R piloté par UNITEX a mené de mars à décembre 2022 un diagnostic visant à identifier les besoins en emplois et en compétences en lien avec le recyclage des textiles, dans le cadre de la démarche Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) de France 2030.

Ce diagnostic recouvre notamment une estimation des besoins en emplois liés au recyclage des textiles à horizon 2029, une description des évolutions des métiers textiles en lien avec les compétences à mobiliser pour le recyclage des textiles ainsi que des recommandations sur l'intégration du recyclage textile dans l'offre de formation.

Vous pourrez retrouver le lien vers la synthèse du diagnostic :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/content/piece-jointe/2023/02/1_-_france_2030_-_diagnostic_cma_-_perfectr_synthese.pdf

SOCIAL-FORMATION

Présentation lors de 2 webinaires (18/10/2022 et 17/11/2022) des nouvelles mesures sociales qui peuvent contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des salariés et l'attractivité des entreprises textiles, notamment au travers des thèmes suivants :

- La prime de partage de la valeur
- Les différents dispositifs mobilisables pour réduire les frais de trajet domicile-travail des salariés (prime de transport, transports publics, forfaits mobilités durables)
- Les remboursements de frais professionnels : paniers repas.



ÉVÈNEMENTS

French TEX – Passage sur un modèle payant

Unique média dédié à l'emploi et la formation textile en France, French TEX, par le biais de sa plateforme frenchtex.org, accompagne la filière depuis 4 ans dans ses besoins en recrutements et œuvre pour l'attractivité des métiers et formations textiles.

Depuis 4 ans, French TEX soutient le recrutement des entreprises textiles en leur permettant notamment de publier leurs offres d'emploi et de les diffuser largement.

Depuis 4 ans, par ses actions digitales, notamment via les réseaux sociaux, mais aussi physiques et événementielles, French TEX renforce la visibilité des métiers du textile français et part à la rencontre des entreprises et des collaborateurs.

Depuis 4 ans, French TEX fait la promotion des formations textiles auprès des jeunes et des personnes en reconversion, avec les écoles et partenaires formation.

En 4 ans, plus de 300 entreprises nous ont rejoints.

La web série « Le textile va vous surprendre ! » a dépassé 1,5 million de vues, plus de 200 000 visiteurs se sont connectés à French TEX et le nombre d'abonnés sur les différents réseaux sociaux, 11 000 aujourd'hui, ne cesse de croître.

Lors de sa création en 2018, French TEX bénéficiait de financements publics qui ont pris fin en juin 2022. Pour soutenir cet important développement, faire perdurer et renforcer ses actions et son accompagnement, French TEX a donc dû revoir son modèle économique.

Au 1er janvier 2023, la plateforme frenchtex.org est passée sur un abonnement payant pour tous les recruteurs et propose un service "tout-en-un" à un tarif contenu et abordable : la diffusion et la multidiffusion de vos offres en illimité, une page vitrine pour chaque entreprise, un accès à la CVthèque, et la mise en avant exclusive des marques employeur sur les réseaux sociaux.

En s'abonnant, les entreprises textiles bénéficient non seulement des services exclusifs dédiés à leurs recrutements, mais contribuent aussi à renforcer l'attractivité de toute la filière textile sur les sujets emploi et formation, indispensable dans le contexte actuel.





SILK IN LYON - FESTIVAL DE LA SOIE

Pour sa 4^{ème} édition, le Festival de la Soie - Silk in Lyon a mis à l'honneur le savoir-faire de la ville de Côme en Italie et des acteurs de la région AURA. Il a accueilli plus de 5 500 visiteurs en 4 jours, 30 exposants, des professionnels et étudiants, tous amoureux de la soie. À travers la vente de tissus, d'accessoires variés ou de produits innovants tels que les cosmétiques et une programmation culturelle créative, petits et grands ont pu participer à des ateliers, écouter des conférences, découvrir des expositions et des performances artistiques. L'industrie de la soie a une fois de plus exprimé toute sa créativité et sa diversité au cœur de la cité lyonnaise, réunissant autant les maisons traditionnelles et grandes marques, que les jeunes créateurs en quête d'innovation. « Silk in Lyon », le plus grand événement autour de la soie en Europe, a pour vocation de promouvoir les savoir-faire, les métiers et les acteurs de la région.

Fort du succès des années précédentes, « Silk In Lyon » a dévoilé un « parcours des savoir-faire » très participatif. Toutes les étapes de fabrication de la filière étaient animées par des étudiants et professionnels, de l'élevage des vers à soie en passant par le tissage et le dessin, avant de finaliser le processus avec l'impression. Un parcours didactique qui allie plaisir et pédagogie, pour le plaisir des grands et des petits.

SEMAINE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 11 AU 15 OCTOBRE 2022

La manifestation « Demain le textile : au fil de l'économie circulaire », organisée par UNITEX, en collaboration avec le Campus des métiers et des qualifications Text'In, le CIRIDD et Techtera, s'est tenue du 10 au 14 octobre 2022. Son objectif principal est d'encourager l'innovation dans l'économie circulaire des entreprises de la filière textile.

Au total, 320 personnes ont assisté aux tables rondes. Un challenge créativité (Hackathon) a également impliqué une quarantaine d'étudiants issus de 7 formations et une vingtaine d'experts autour de sujets ayant trait à la traçabilité et au recyclage.

MONDIAL DES MÉTIERS 1ER AU 4 DÉCEMBRE 2022

160 m² pour faire découvrir aux 100 000 visiteurs de l'événement la richesse des métiers et des savoir-faire du textile, la diversité des applications textiles qui façonnent notre quotidien, sans oublier le nombre d'opportunités d'emplois dans cette filière industrielle dynamique ancrée au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Etudiants en formation, apprentis, enseignants, salariés de la filière textile régionale se sont à nouveau mobilisés pour renseigner le public et partager leurs expériences afin d'éclairer le choix d'orientation professionnelle des jeunes et d'ouvrir le champ des possibles aux demandeurs d'emploi et adultes en reconversion présents. Prochain rendez-vous fixé en décembre 2023.

SYNDICAT TEXTILE DE L'EST

En 2022, le Syndicat Textile de l'Est s'est engagé au côté des écoles, lycées et Universités afin de maintenir des relations de qualité avec l'écosystème académique pour préserver les savoir-faire et le développement de projets innovants pour l'ensemble de la filière textile. Des rencontres ont eu lieu avec :

- L'IUT Hubert Curien à Epinal notamment avec les promotions L3 métiers de la maintenance pour faire connaître la filière textile ;
- Le lycée Emile GALLÉ en co-fondant un programme de formation spécifique dédiée à la production et confection textile qui a pour finalité de former des adultes en reconversion et des jeunes gens en apprentissage pour permettre la relocalisation d'ateliers de confection dans les Vosges (favorable au bilan carbone) ;
- Le lycée Pierre Mendès-France à Epinal dans le montage d'une action de formation visant la formation des conducteurs de machines de production ;
- Le collège Christian Poncelet à Remiremont en participant au programme de découverte des métiers ;
- Le rectorat et l'Académie de Nancy Metz dans le montage du projet « Ecole de production » textile qui n'a malheureusement pas pu aboutir.

Plus de 150 jeunes ont pu être sensibilisés à la filière textile et ses atouts.

À la demande du Lycée Pierre Mendès-France d'Epinal, le Syndicat Textile de l'Est intègre le Comité Local Ecole Entreprise, lieu de ressources et d'échanges entre les entreprises et les établissements scolaires sur la relation emplois/métiers-formation.

Dans le cadre du développement de la marque Employeur Vosges terre textile, les entreprises ont participé à des forums emploi et ouvrent volontiers leurs portes aux prescripteurs mais également aux jeunes et demandeurs d'emploi.

Le Syndicat Textile de l'Est a représenté la filière textile Grand Est à la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire le 9 juin 2022 à Epinal sur les enjeux de la filière textile (matériaux bio sourcés, recyclage mais également compétences, etc.). Les sujets abordés portaient sur "comment poursuivre les coopérations entre acteurs de la filière textile et structures de l'ESS ?". Cela a notamment permis depuis d'accélérer des co-développements entre acteurs de la filière de l'ESS et entreprises de droit commun.



UIT SUD



Le second semestre 2022 a été marqué par le déploiement du label Sud Terre Textile. Une vingtaine d'entreprises du Sud de la France défendent et portent haut la garantie de l'origine de la fabrication française, toutes les valeurs et la dynamique du Textile dans cette grande région du « SUD ».

Dans le cadre de France Industrie et en partenariat avec les autres branches industrielles, l'UIT Sud a participé au salon SIANE au MEETT de Toulouse en octobre 2022 afin de promouvoir la filière Textile auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Toujours dans le domaine de l'emploi, l'UIT Sud en collaboration avec RECYCL'Occ et les nouvelles grissettes font partis des lauréats de l'appel à projet DEF'Occ de la région OCCITANIE afin de proposer aux acteurs textile régionaux un programme d'aide au recrutement.

Via STARTEX, l'UIT Sud continue d'apporter un soutien aux entreprises textile en termes d'Innovation mais également sur les différents sujets clés actuels : RSE, préservation et transmission des savoir-faire...

UIT ILE-DE-FRANCE

Afin de répondre encore mieux aux attentes des adhérents situés dans la région Ile-de-France (ou dans une région non expressément couverte par un autre syndicat régional adhérent à l'UIT), l'UIT a créé en 2013 le Syndicat UIT Ile-de-France.

Les principales missions de ce syndicat consistent à accompagner le développement de ses membres à travers la publication de veilles régulières sur les réglementations commerciales, douanières, environnementales, fiscales, sociales..., des conseils personnalisés et la proposition d'actions collectives à l'international.

Joëlle DA FONSECA RUELLAN a été nommée en juillet 2022 Déléguée Générale de cette organisation pour succéder à Estelle D'Ortoli sous la Présidence de Didier BUTOR, PDG de VERNE&CLET.

F.F.I.L.C

La Fédération Française des Industries Lainières et Cotonnières (F.F.I.L.C) représente les intérêts des industries lainières et cotonnières françaises auprès de l'organisation professionnelle nationale UIT, des fédérations européennes EURATEX : EUROCOTON et de la Fédération internationale IWTO International Wool Trade Organisation. La FFILC est présidée par Grégory MARCHANT (PDG UTT), entouré de Yves DUBIEF (TENTHOREY), Paul DEVILDER (TDV), Paul de MONCLOS (GARNIER THIEBAUT), et Didier BUTOR (VERNE & CLET).

Dans le cadre des discussions en cours notamment concernant l'affichage environnemental, les indicateurs du futur référentiel devront prendre en compte les particularités des matières naturelles. Un sujet régulièrement évoqué au sein du Club Laine, animé par Olivier SEGARD PDG de SEGARD MASUREL. Au plan international, la FFILC continue à accompagner les entreprises sur des actions de promotion du secteur lainier et cotonnier.

En dehors du suivi réglementaire, la F.F.I.L.C produit mensuellement des statistiques de référence sur les cours du coton et de la laine mais aussi trimestriellement sur le commerce extérieur français des principaux produits lainiers et cotonniers.

MODE GRAND OUEST



La sortie de période Post Covid se caractérise par l'inflation de nombreux intrants qui impactent fortement l'activité industrielle et surtout sa performance d'exploitation.

Le choc énergétique a été une donnée majeure pour l'ensemble des entreprises avec une situation très impactante pour la branche textile, et quelques cas énérgo-intensif majeurs dont la situation était hautement critique en termes de viabilité. Il convient de souligner et de saluer le rôle joué par UIT France et territoires pour faire évoluer la position du gouvernement qui a atténué l'impact la situation de moitié. L'inflation des autres intrants, coûts des matières-premières, du transport, des investissements technologiques, hausse des salaires constitue une situation inédite fortement préoccupante et durable. Les marchés sont quant à eux fortement bousculés par une donnée géo-politique totalement nouvelle.

En termes de marchés civils et publics, malgré l'important travail fourni par la FACIM dans la rédaction d'un guide à l'usage des acheteurs publics, l'époque est aussi à la sobriété dans le renouvellement des équipements, à l'exception des marchés militaires en reflet d'un contexte géopolitique tendu. Le marché automobile connaît un léger mieux, mais de grosses inquiétudes font jour sur le marché du BTP.

Coté Mode et création de produit, les industriels de l'ouest saluent le travail de l'UIT auprès des parlementaires permettant de garantir le maintien du crédit d'impôt collection pour 2 ans. La disparition de cette mesure lors de la présentation du PLF 2023 avait suscité une vive réaction chez les producteurs de cette injonction paradoxale, dans une époque où le chef de l'état et son gouvernement plébiscitent la réindustrialisation et plus de souveraineté nationale.

Deux sujets demeurent hautement préoccupants pour les entreprises textiles de l'ouest :

- La difficulté de recruter et de former à la bonne vitesse les personnels de production, autant les nouveaux embauchés que les salariés pour lesquels la dernière réforme de formation professionnelle a supprimé les moyens d'ingénierie et de financement du plan de formation des entreprises ;
- La difficulté d'accéder au niveau de concours bancaire et son coût d'accès en forte inflation.

A souligner la forte mobilisation des acteurs de la filière Grand Ouest pour maintenir un support de proximité Innovation depuis la fermeture pure et simple du site IFTH Ouest et la suppression des postes de service proximité. Mode Grand Ouest a dû embaucher un Ingénieur Conseil et héberger le récent cluster MOD'INNOVE qui assure ainsi une continuité de services. Il travaille notamment le sujet du recyclage des déchets en filière de proximité et à la diffusion des travaux d'INNOFAB'MODE. Coté technologique, plusieurs ateliers ont intégré des formations en conception Clo 3 D dans l'objectif de constituer une offre performante de prototypage virtuel, ainsi qu'un programme de Lean Manufacturing qui devient une démarche de plus en plus intégrée aux PME.

Dans ce contexte, Mode Grand Ouest travaille la constitution d'un Pavillon des métiers d'excellence industriels qui sera inauguré courant 2024 pour rétablir un positionnement de ce territoire ouest en adéquation avec les ambitions de ses industriels.

FEDERATION DE LA MAILLE, DE LA LINGERIE ET DU BALNEAIRE

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire conseille et accompagne ses adhérents au quotidien sur différentes problématiques : les réglementations nationales, européennes et internationales, les stratégies et règles applicables en matière de Développement Durable et RSE, ou encore l'aide au Développement International.

En 2022, la Fédération est intervenue sur de nombreux sujets impactant directement ou indirectement la filière Textile-Habillement-Distribution.

TRAVAUX ET GROUPES DE TRAVAIL AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN

FAQ de l'article 13.1 de la Loi AGECE, spécifique à la filière TLC

Lancement et animation d'un groupe de travail spécifique à la filière TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures) sur la FAQ de l'article 13.1 de la Loi AGECE dont l'objectif était de répondre aux problématiques qui découlent des obligations d'information du consommateur sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales des produits, pour la filière TLC. De ces travaux, a émergé une FAQ sectorielle TLC pour les "Informations sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales des produits TLC" qui a été envoyée pour validation aux Pouvoirs Publics, le 31 mars 2023.

Projet de règlement européen "Ecoconception (ESPR)"

Participation active au groupe de travail mené par Euratex relatif au projet de règlement européen "Ecoconception pour des Produits Durables" (ESPR : Ecodesign for Sustainable Products Regulation). La Fédération a consulté ses adhérents afin de porter une position commune auprès de la Commission Européenne Révision du règlement européen relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage de composition

Participation active au groupe de travail mené par Euratex sur la future modification du règlement européen 1007/2011 sur l'étiquetage des produits textiles.

L'objectif est de mettre en cohérence, ce règlement, avec les textes européens en cours de rédaction tels que le règlement ESPR, la directive Green Claims...

Projet de directive européenne "Due diligence"

Participation active au groupe de travail organisé par Euratex sur la "Corporate Sustainability Due Diligence Directive" (CSDD) proposée par la Commission Européenne qui vise à encadrer les obligations de responsabilité des entreprises sur le plan social et environnemental (RSE), et à appliquer, au niveau européen, la notion de "devoir de vigilance".

OUTILS DE COMMUNICATION

Guide pratique des Allégations Environnementales

Contribution active à la rédaction du nouveau guide pratique des Allégations Environnementales - publié par le Conseil National de la Consommation (CNC). Ce dernier, publié le 25 mai 2023, permet aux professionnels de communiquer de façon précise pour délivrer aux consommateurs des informations pertinentes et non-trompeuses.

Ce guide se place dans la lignée des travaux européens, notamment le projet de directive européenne relative aux allégations environnementales dite "Green Claims", visant à lutter contre l'écoblanchiment (Greenwashing).

Guide "Communication Responsable, se différencier en mode durable" et ateliers pédagogiques

Promincor - Lingerie Française et la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin ont publié ce guide pour accompagner les marques de mode dans leur communication responsable. Il propose, aux marques, un cheminement accessible et pragmatique afin de s'inscrire dans une dynamique vertueuse de communication. En complément, une série de 3 ateliers pratiques, animés par les experts du cabinet Bluequest, ont été mis en place et ont permis, aux entreprises qui en ont bénéficié, d'obtenir un diagnostic stratégique collectif et individualisé sur cette thématique.

Loi AGECE : Revue des obligations applicables aux produits du Textile-Habillement

Décryptage lors de webinaires d'information, des nouvelles obligations à l'égard des metteurs sur le marché des produits du Textile-Habillement issues de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite Loi "AGECE".

Webinaire sur les "Dessins et modèles en Europe & Italie" : mieux se protéger et mieux anticiper la réforme à venir

Ce webinaire, réalisé en partenariat avec le cabinet d'avocats Jacobacci & Associati, avait pour objectif de faire un point sur la réglementation et d'aborder le projet de réforme du règlement n°06/2002.





Webinaire "Exporter au Vietnam"

Organisation d'un webinaire "Exporter au Vietnam" en collaboration avec l'Union des Industries Textiles (UIT), avec une intervention spécifique de la Fédération, sur les nouvelles exigences réglementaires relatives à l'étiquetage des produits, applicables au Vietnam depuis le 15 février 2022.

Opérations à l'export grâce aux "Chèques Relance Export"

La Fédération est opérateur agréé pour le "Chèque Relance Export" auprès de Business France. Ce dispositif, dispensé sous forme de subventions, concerne des prestations d'accompagnement à l'international. Dans ce cadre, la Fédération a accompagné plusieurs marques dans le développement de leur activité à l'international, notamment dans l'identification des opportunités sur différents marchés, la sélection de partenaires potentiels, et surtout dans la mise en conformité réglementaire avec les exigences locales.

ÉTUDES & NEWSLETTERS

Étude sur les "Tendances du Sourcing Mondial"

Publiée chaque année, cette étude a pour objectif de répondre aux problématiques clés des acheteurs : évolution des coûts de fabrication, identification des nouvelles zones de sourcing, ou encore répertoire des spécialisations par pays et par types de produits.

Newsletters "Actualités Juridiques & Règlementaires" & "Actualités Sourcing"

Publication de deux lettres mensuelles qui proposent pour :

- la lettre "Juridique", une analyse des actualités réglementaires françaises, communautaires et internationales.
- la lettre "International", une veille statistique des préférences d'achats des donneurs d'ordres français et internationaux, les évolutions des exportations des pays du Textile-Habillement, un focus sur les matières premières et les principales et nouvelles zones de sourcing.

FORMATIONS & CONSEIL

Du côté de la Formation inter et intra-entreprises, 456 personnes ont participé à l'une ou plusieurs des 55 formations, organisées et réalisées en 2022.

Sur la partie Conseil, nos experts ont répondu à plus de 510 questions émanant des entreprises du secteur. Au total, environ 250 entreprises, ont fait appel à nos services cette année.



37 | NOS PARTENAIRES | 39

Directrice Générale du DEFI Mode, Clarisse Reille est Directrice Générale de l'IFTH depuis avril 2022, avec pour objectifs de valoriser/renforcer la mission d'intérêt général du CTI au service aux acteurs économiques de la filière et créer des synergies avec le DEFI. Elle est soutenue par l'arrivée du Directeur scientifique Jérôme Douce.

Plusieurs projets ont pris forme en 2022 : ouverture officielle du LAB by IFTH à Paris, lancement de l'Etude DURHABI (évaluation de la durée de vie à l'usage des produits), renouvellement de l'accréditation COFRAC pour les EPI (norme ISO 17065), participation à des projets innovants d'envergure (type WhiteCycle), nouvelles certifications Oeko-Tex®, parcours de formations en soutien aux relocalisations, renforcement des webinars thématiques (RDV IFTH et INSTANT TECH)... De nouveaux moyens sont particulièrement déployés dans le domaine de la transition écologique : recrutement d'une référente dédiée, suivi des textes législatifs type loi AGECE/ PEF, formations spécifiques.

TECHTERA

2022 sous le signe de la nouveauté et de la croissance de l'activité à l'Europe

- Philippe SANIAL, Directeur Technique et Qualité de CHOMARAT, devient le nouveau président de Techtera succédant ainsi à Louis VOVELLE.
- Techtera a déposé 17 projets européens en 2022 et est par ailleurs partenaire de projets européens financés dont :
 - EuroBoosTEX qui a pour objectif de stimuler la transition environnementale et digitale des PME textiles européennes et de dynamiser leur compétitivité au niveau international.
 - MC4 qui a pour vocation de développer les chaînes de valeurs européennes de recyclage des composites à fibres de verre et de carbone.
 - Caliméro a pour objet d'améliorer la durabilité du cycle de vie des industries biosourcés pour plusieurs marchés. Le projet s'articule autour de 3 phases : collecte de l'ensemble des données, analyse et traitement (modèles d'intelligence artificielle avec analyse du cycle de vie) et applications à des cas d'usage.

Cette activité Européenne s'est également concrétisée par le renouvellement du Label Gold certifiant l'excellence et la démarche d'amélioration continu du pôle de compétitivité.

FRANCE TERRE TEXTILE® ÉTEND SON RÉSEAU AU SUD DE LA FRANCE

FRANCE terre textile est aujourd'hui l'unique label de filière qui trace et contrôle l'ensemble de la chaîne de production des articles textiles.

Il garantit que plus des $\frac{3}{4}$ des opérations industrielles ont bien été réalisées sur le territoire national et encourage les circuits courts.

Il représente la manière de produire des industriels français : durable et responsable.

Porté par l'intérêt croissant des consommateurs pour la fabrication locale, le label continue de croître et de se renouveler.

Riches de leurs savoir-faire industriels et/ou de leurs partenariats industriels, une vingtaine d'entreprises du Sud de la France rejoignent la fédération « FRANCE terre textile® » sous la bannière « SUD terre textile® ».



En juin 2022, le CETI a célébré ses 10 ans de R&D, l'occasion d'affirmer la vision du CETI pour les 10 prochaines années et sa mission de transformation durable de la filière textile élargie.

Les nouvelles ressources textiles locales et circulaires ont été mises à l'honneur :

- Dans la business unit FIBRES, le CETI a démontré comment **réinventer le chambrais** en mélangeant du coton recyclé et du chanvre et **comment fabriquer une ouate de rembourrage** à partir de laine des Pyrénées recyclée.
- Dans la business unit POLYMERE, **ce sont les nouveaux matériaux biosourcés** comme les fibres de lait qui étaient présentées à échelle laboratoire ainsi que les **matériaux synthétiques recyclés** comme des filets de pêches transformés en filaments continus, à échelle pilote.

Au second semestre 2022, le CETI a donc poursuivi ses travaux de recherche sur la thématique du recyclage en boucle fermée et a contribué à son déploiement à échelle industrielle, notamment au travers du projet européen SCIRT

Partager sa vision est une priorité pour permettre des prises de conscience et le passage à l'acte. Le 16 novembre, lors du BEFORE de la TEXTILE VALLEY, Isabelle Cornu, Directrice générale adjointe du CETI, a participé à une table ronde sur les tendances de la filière et les leviers pour rendre la filière plus durable. Au-delà des matières, le CETI a démontré comment optimiser les procédés de développement de collection sur sa plateforme digitale 4.0, au sein de sa business unit CHANGE. Grâce aux outils numériques sophistiqués, la numérisation de la création permet de fournir une représentation numérique réaliste d'une matière et d'un produit, réduisant ainsi la nécessité de créer de nombreux prototypes physiques.

Le CETI a également engagé des travaux de recherche pour valoriser les déchets agricoles d'origine animale grâce à une nouvelle technologie de filage solvant.



WEBINAIRE

La première ACV comparative des prototypes physiques et virtuels

Lundi 28 Novembre - 17h00-18h30

Avec le soutien du fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen

Ecy-Twin

UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

Wallonie

AGENTSCHAP
INNOVEREN &
ONDERNEMEN

Vlaanderen
is ondernemen

TEXTILE ALSACE

Le Pôle textile d'Alsace a été particulièrement actif en 2022, avec entre autres :

- Le déploiement du chèque innovation textile
- Signature du contrat de filières pour le développement bioéconomie de la Région Grand Est aux côtés de 53 cosignataires durant la Foire de Châlons en Champagne avec nos partenaires Textile Grand Est et l'Union des Industries Textiles de Troyes.
- Dans le cadre du Label Alsace terre textile, participation au salon MIF Expo, Paris Porte de Versailles avec le collectif du label France terre textile.
- Participation aux rencontres Business de CITEXT et du Pôle Européen de la Maille à Troyes avec un collectif d'entreprises textiles.
- Participation au salon Industries du Futur – BE EST 4.0 avec un stand collectif orienté matériaux innovants et durables, réunissant entreprises textiles, laboratoires de recherches et offreurs de solutions.
- Accueil de Bernadette Fulton, déléguée Générale de l'UIT : visite du salon Industries du Futur – BE EST 4.0, rencontre avec les directeurs de l'ISTA, du LPMT – Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles. Visite des entreprises et échanges avec les membres du Pôle Textile Alsace : Althoeffer, Corderie Meyer Sansboeuf, Dollfus & Muller, Paradox. Et découverte de l'ensemble de l'écosystème du Pôle Textile Alsace.

Suivez l'actualité du Pôle Textile Alsace sur la page [LinkedIn](#)

EURAMATERIALS

En 2022, l'alliance matériaux initiée dès 2012 avec CLUBTEX, s'est étoffée avec la signature d'un partenariat avec Plastium (pôle d'excellence plasturgie et composites).

Cette alliance offre des capacités d'actions augmentées et des expertises qui s'enrichissent les unes avec les autres pour répondre aux mieux aux nécessités et besoins de transformation des industries.

Elle représentera en 2023 plus de 300 membres.

En 2022, 70 projets ont été accompagnés par l'équipe d'Euramaterials pour aider à leur structuration ou à l'identification du bon levier de cofinancement. 9 projets France 2030 ont notamment été accompagnés.

EuraMaterials, c'est également un incubateur accélérateur avec en 2022, 17 incubés actifs, 1 création d'entreprise et 9 start-ups hébergées sur le site et bénéficiant d'un appui.



COORDONNÉES

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES
111-17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 PARIS

07.64.83.98.98

www.textile.fr

